



MON APPM

AGENDA DU PARFAIT PROFMILITANT

L'Alliance fera produire des agendas qu'elle mettra à votre disposition. Nous procéderons par commande. Ainsi, si vous souhaitez commander l'agenda *Mon APPM*, merci de remplir ce [formulaire](#).

BONNE SEMAINE DE RELÂCHE...



TROUBLANTE DÉCISION DU CSSDM

Le mercredi 8 février dernier, l'Alliance a appris que le Centre de services scolaire de Montréal (CSSDM) abolissait une vingtaine de postes d'orthopédagogues du Service de soutien pédagogique à l'intégration des élèves handicapés physiques (SSPI). Ces spécialistes offrent dans plus de 80 écoles primaires et secondaires des services aux élèves qui souffrent d'un handicap physique ou d'une déficience organique, de l'aide aux profs et de l'accompagnement aux parents.

Cette étonnante et inquiétante décision aura d'abord de graves conséquences sur plus de 200 élèves vulnérables répartis aux quatre coins de Montréal. Elle aura aussi un impact majeur sur les autres élèves des établissements touchés, puisque les orthopédagogues des écoles devront dorénavant s'occuper des 200 élèves abandonnés. Pas besoin d'avoir un QI de 140 pour comprendre que cela entraînera encore moins de temps pour chacun des élèves dans le besoin dans ces quelque 84 écoles. En conséquence, la tâche des enseignantes et des enseignants titulaires va encore s'alourdir... N'en jetez plus, la cour est pleine !!

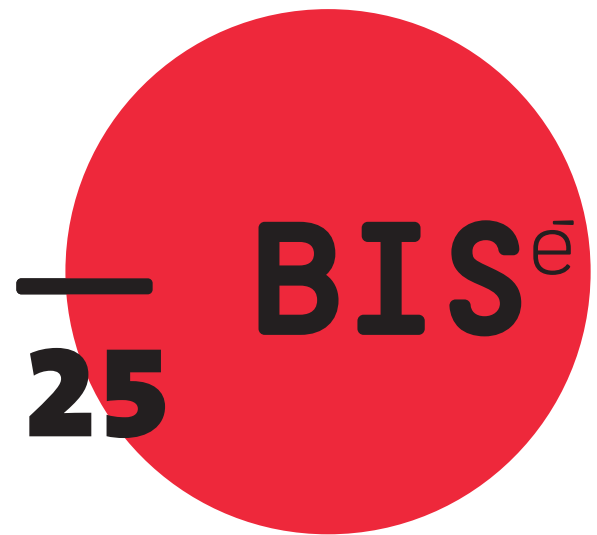
QUEL MÉPRIS !

L'abolition du SSPI est d'autant plus choquante qu'elle a été prise sans avoir fait de consultation auprès de l'Alliance, alors qu'il y a obligations légales, en vertu du contrat de travail, lorsque survient toute modification de l'offre de services aux élèves EHDA. Nous avons littéralement été mis devant le fait accompli. C'est insultant !

Au cours des dernières années, les membres du Conseil d'administration et moi avons travaillé fort pour améliorer les relations de travail avec l'employeur. Nous avons collaboré avec lui, avons été à l'écoute, avons tenté de trouver des solutions pour améliorer les conditions de travail. Malheureusement, la récente décision du CSSDM démontre clairement non seulement son manque de respect et de reconnaissance de l'expertise de celles et ceux qui travaillent avec les élèves au quotidien, mais aussi un mépris flagrant envers le personnel enseignant.

PAS DE CONSULTATION, PAS D'ANALYSE

Une fois mis au courant de la situation, nous avons rencontré la direction des services éducatifs du CSSDM lors du comité paritaire EHDA pour qu'elle nous explique ce qui avait motivé la décision d'abolir le SSPI, une recette gagnante pour la réussite éducative des élèves qui en bénéficient. Il a été très difficile d'obtenir des réponses claires. Ce que nous avons retenu est qu'un plan de match avait été fait, mais qu'une multitude de données pertinentes avaient été ignorées. Les acteurs du terrain, ceux qui travaillent au quotidien avec ces élèves, n'ont pas



été mis au jeu et l'analyse des besoins précis de ces élèves n'a pas été faite. De plus, l'employeur est incapable de nous décrire le travail de ces 22 orthopédagogues. Comment peut-on être surpris de ce constat, s'il n'y a eu aucune réflexion préalable, aucune consultation et aucune analyse subséquente ? Quand nous lui avons dit qu'on pourrait revenir avec des suggestions et une analyse, l'employeur nous a répondu qu'il était prêt à les « accueillir », mais que ça ne changerait rien à leur décision. Les gestionnaires ne peuvent pas se limiter à des intuitions lorsqu'il est question du bien-être des enfants... C'est troublant et fort inquiétant.

Nous ne pouvons absolument pas cautionner ce choix. Au lieu de prendre soin des plus vulnérables et d'investir davantage dans le service de soutien, le CSSDM décide de couper sauvagement dans les services aux élèves. Ces élèves ne doivent pas payer le prix de la pénurie dont ils ne sont pas les responsables.

Le lendemain de la rencontre du comité paritaire EHDA, j'ai demandé une rencontre téléphonique avec la direction générale. L'Alliance a formellement demandé au CSSDM de suspendre sa décision, de prendre le temps de bien faire les choses, d'entreprendre une vraie consultation sur les services offerts et sur les besoins de ces élèves, d'analyser les informations recueillies et de tenir compte de l'avis de l'Alliance, ainsi que des enseignantes et des enseignants, pour faire un choix éclairé.

LA MOBILISATION ENTRAÎNE DES RÉSULTATS !

Entre-temps, grâce à la très grande mobilisation des enseignants-orthopédagogues du SSPI et des parents d'élèves touchés par ce service, le ministre de l'Éducation a été interpellé à ce sujet lors de la période de questions du 15 février à l'Assemblée nationale par Marwah Rizqy, porte-parole

Suite en page 3.

DEMANDE DE CONGÉS AUTORISÉS SANS TRAITEMENT, À TITRE DIFFÉRÉ ET RETRAITE PROGRESSIVE

Le **31 mars** est la date limite pour demander un congé sans traitement à temps plein ou à temps partiel, un congé à traitement différé ou un congé lié à la participation à un programme de retraite progressive (départ progressif).

Vous devez savoir que ces congés ne sont pas accordés automatiquement. Le CSSDM a le pouvoir discrétionnaire de les accorder ou de les refuser.

L'orientation du CSSDM, au sujet des congés demandés pour l'année 2023-2024, est de refuser toute demande de congé sans traitement ou à traitement différé si vous enseignez dans un **champ en pénurie ou en difficulté de recrutement**.

Ces champs sont inscrits dans la [circulaire annuelle des congés du CSSDM](#) publiée sur *Adagio* et dans le tableau ci-contre.

Les seules exceptions possibles à cette règle sont les demandes de congé pour raisons humanitaires ou pour être proche aidant, pour soutien d'un membre de famille gravement malade, qui inclut le congé de compassion lorsque la mort est imminente, ou pour des raisons de santé.

En ce qui concerne les demandes de congé liées à une retraite progressive, les motifs de refus sont les mêmes (champs en pénurie ou en difficulté de recrutement). La **seule exception** possible, selon la [circulaire annuelle de retraite progressive du CSSDM](#) publiée sur *Adagio*, est celle reliée à des raisons de santé.

Nous vous recommandons fortement de consulter cette circulaire pour obtenir plus d'informations. Vous souhaitez demander un congé ? La fiche syndicale sur les [congés autorisés](#) contient plusieurs renseignements utiles.

La demande de congé doit être remplie en ligne dans [Mon dossier employé](#). Vous pouvez aussi y accéder soit via le portail du CSSDM, soit via *Adagio*.

Vous devez spécifier les motifs de votre demande de congé et y joindre les pièces justificatives requises.

Pour une demande reliée à des motifs de santé, vous devez l'accompagner du formulaire T-177, rempli par votre médecin traitant, et l'acheminer par courriel à l'adresse suivante : sst@csgm.qc.ca. À défaut de ce faire, elle sera automatiquement refusée. Il importe de préciser que votre demande peut être refusée, même si elle est accompagnée du formulaire T-177, car le Bureau des services-conseils en assiduité au travail (BSCAT) doit faire une recommandation pour l'octroi ou non du congé.

Voici quelques informations supplémentaires :

- Les personnes qui ont déjà entrepris un programme de **retraite progressive** doivent aussi remplir le formulaire de demande de congé et cocher la case « renouvellement ».
- Plan de traitement différé : il est possible d'amorcer un plan de traitement différé à la 101^e journée de l'année scolaire, mais dans le seul cas où le plan concerne un congé d'une demi-année. Si vous souhaitez un congé pour les 100 premiers jours de l'année scolaire, votre plan doit débuter à la 101^e journée.

Exemple : plan de 2 ans dont le congé est prévu au cours des 100 premiers jours de l'année scolaire 2025-2026 :

- Début du plan : 101^e journée de l'année 2023-2024;
- Année 2024-2025;
- Période de congé au cours des 100 premiers jours de l'année 2025-2026;
- Fin du plan : 100^e journée de l'année 2025-2026.

Élise Longpré, conseillère
Isabelle Staniulis, conseillère



FORMATION GÉNÉRALE DES JEUNES (champs en pénurie)

- Adaptation scolaire (primaire et secondaire)
- Enseignement du français langue maternelle
- Musique, danse et art dramatique (primaire et secondaire)

FORMATION GÉNÉRALE DES JEUNES (champs en difficulté de recrutement)

- Préscolaire – Maternelle 4 ans ou 5 ans
- Titulaire primaire (de la 1^{re} à la 6^e année)
- Éducation physique (secondaire)
- Enseignement de l'anglais (primaire et secondaire)
- Mathématique, arts plastiques
- Français langue seconde au préscolaire, primaire et secondaire

FORMATION PROFESSIONNELLE (champs en pénurie)

- Mécanique d'engins de chantier
- Mécanique de véhicules lourds routiers

FORMATION PROFESSIONNELLE (champs en difficulté de recrutement)

- Électricité, plomberie et chauffage
- Préparation et finition de béton, calorifugeage, carrelage
- Charpenterie (français et anglais), menuiserie, peinture
- Mécanique de véhicules de loisirs et d'équipement léger
- Mécanique automobile
- Réalisation d'aménagement paysager (RAP)
- Horticulture

FORMATION GÉNÉRALE DES ADULTES (champs en pénurie)

- Intégration sociale
- Intégration socioprofessionnelle

FORMATION GÉNÉRALE DES ADULTES (champ en difficulté de recrutement)

- Français langue d'enseignement, francisation, francisation alpha

PROGRAMME D'AIDE AUX EMPLOYÉS — UN NOUVEAU FOURNISSEUR DE SERVICES

Afin d'offrir une expérience humaine et bienveillante, la Fédération autonome de l'enseignement et Beneva ont conclu un partenariat avec un nouveau fournisseur de services dédié au programme d'aide aux employés. Solutions Mieux-être LifeWorks, de la famille TELUS Santé, deviendra officiellement ce fournisseur dès le 1^{er} mai 2023.

Soyez sans crainte : ce changement se fera en douceur et de façon transparente pour tous les membres. Des mesures transitoires seront mises en place pour les dossiers en cours de consultation. Il n'y aura donc aucun impact sur l'offre de services actuelle. De plus, le numéro de téléphone pour contacter le programme d'aide demeure le même : 1 855 874-8558.

Solutions Mieux-être LifeWorks détient une expertise inégalée dans le secteur du mieux-être physique, psychologique et social depuis plus de 50 ans. L'organisation favorise un accompagnement qui répond aux préférences de la personne en privilégiant les consultations en cabinet ou virtuelles. La simplicité de leurs services et de leurs outils permettra de proposer une offre distinctive, ce qui correspond à la vision de bienveillance de la FAE envers ses membres.



● **Marc Larouche, conseiller**

PRÉSENTATION D'UNE MEMBRE DU COMITÉ FÉMINISTE



Je m'appelle Sophie-Hélène Schumacher, je suis une enseignante de 1^{re}-2^e année à l'école du Petit-Chapiteau dans le quartier Côte-des-Neiges. Depuis, le début de ma carrière, j'ai toujours été une militante engagée. Enfant, j'ai toujours eu cette fibre revendicatrice et le « C'est pas juste ! » a rapidement été utilisé dans mon discours. Parfois, la vie nous mène sur un chemin qu'on n'aurait jamais imaginé. Il suffit d'un moment pour que notre vision bascule et que notre chemin bifurque.

Depuis 5 ans, j'ai grandi intérieurement. Ma vision de la femme s'est transformée. J'ai appris qu'il n'y a pas de modèle de la femme parfaite, tout comme il n'existe pas de barème de féminité dans la société. Je me permets de vous citer Simone de Beauvoir : « On ne naît pas femme : on le devient. » Toute personne qui se sent femme EST une femme. Toutes doivent être représentées, défendues et entendues.

Pourquoi je m'implique dans le comité féministe de l'Alliance ? Parce que je crois que nous, chères et chers collègues, devons valoriser le féminisme dans les écoles. Par des moyens simples et concrets, nous pouvons sensibiliser nos collègues aux stéréotypes véhiculés dans notre société, conscientiser le milieu scolaire dans nos choix pédagogiques, réduire le nombre de féminicides et continuer notre combat contre le mépris du gouvernement.

Comment je mets en pratique la valeur du féministe dans mon milieu ? À mon école, j'ai créé un babillard féministe que j'alimente de semaine en semaine. J'essaie de faire de l'éducation populaire auprès de mes collègues et je m'engage à promouvoir les enjeux de la condition féminine. Dans ma classe, j'ai la certitude que je peux influencer mes petits élèves de 1^{re} et 2^e année par mon discours féministe et que, tous les jours, je touche ceux qui seront la société de demain.



L'année dernière, une maman m'a confié ceci : « Depuis que mon fils est dans votre classe, je vois à quel point il se questionne et nous informe sur les enjeux de société et la condition des femmes. Mon fils est plus politisé que moi et je vous en remercie. »

Pour toutes ces raisons, j'ai l'honneur de vous représenter au sein du Comité de la condition de la femme à la FAE. Je me fais votre porte-parole pour promouvoir l'égalité, l'intersectionnalité et la justice.

● **Sophie-Hélène Schumacher, membre du Comité féministe**

SUGGESTION DE LECTURE

Le Comité sur les réalités des personnes autochtones et racisées propose cette semaine le livre *Le contrat racial*, une traduction de *The Racial Contract*, du philosophe américain Charles W. Mills, effectuée par Webster.

L'auteur est né à Londres en 1951, mais a grandi à Kingston, en Jamaïque. Formé à l'Université des Indes occidentales et à l'Université de Toronto, il a mené sa carrière principalement dans le milieu universitaire, en tant que professeur, auteur et philosophe.

C'est la première fois que Aly Ndiaye, alias Webster, traduit un livre. Il a découvert l'œuvre de Mills en 2020 et il a senti le besoin de la traduire.



● **Martin Leclerc, secrétaire-trésorier**

TROUBLANTE DÉCISION (SUITE)

du parti Libéral en matière d'éducation. N'ayant pas été avisé de cette situation, qui a pourtant fait l'objet d'articles dans les médias, monsieur Drainville a répondu qu'il s'enquerrait de cette décision. Le lendemain, une enseignante, une mère, Marie Contant, vice-présidente responsable du dossier EHDA, et moi sommes allées à Québec dans le but d'assister à un débat à ce sujet et de rencontrer le ministre Drainville. Ce dernier a tenté de nous rassurer en nous lisant la lettre du CSSDM adressée aux parents des enfants touchés par ce service. Ai-je besoin de vous dire que sa réponse n'avait rien de convaincant ? Visiblement, le CSSDM ne s'est pas étendu sur la manière dont cette décision a été prise. Monsieur Drainville étant occupé, nous n'avons pas pu le rencontrer et lui fournir les informations essentielles à la compréhension du dossier.

Une chose est certaine, l'Alliance va continuer de se battre pour que tous les élèves bénéficient des services auxquels ils ont droit. C'est la responsabilité de l'école publique ! Oui, une pénurie importante sévit en éducation, et particulièrement au CSSDM, mais les gestionnaires ont le pouvoir de rendre ses emplois plus attrayants. Nous leur avons d'ailleurs, à maintes reprises, proposé des gestes concrets à poser pour attirer et retenir le personnel. La balle est maintenant dans le camp du centre de services scolaire. Lui seul peut prendre la



décision de revenir en arrière et de faire une analyse digne de ce nom.

● **Catherine Beauvais-St-Pierre, présidente**

JOURNÉE DU POUVOIR CITOYEN

Le Comité environnement/*héros* de l'Alliance vous invite à prendre connaissance de la première Journée du pouvoir citoyen pour les jeunes, organisée par Oxfam-Québec. Cet événement gratuit, qui aura lieu le 24 mars prochain, est l'occasion pour vos élèves de 12 à 17 ans de lutter contre les inégalités en participant à des activités éducatives. Au menu : réseautage entre écoles, panel de personnes engagées, ateliers éducatifs sur l'inclusion, l'activisme citoyen, la consommation responsable, le féminisme et plus encore. Cet événement permettra aux jeunes de développer leur pensée critique et d'acquérir les outils nécessaires afin d'avoir un impact concret dans leur milieu. Pour plus d'information et pour inscrire vos groupes, rendez-vous [sur le site de Oxfam-Québec](#).

Évidemment, si vous participez à cette journée avec vos élèves, nous vous invitons à [faire certifier votre projet *héros*](#) afin que votre implication pour les valeurs du mouvement soit reconnue.



● **Élyse Bourbeau, vice-présidente**

L'ÉCOLE PUBLIQUE A BESOIN D'AMOUR

Une trentaine de profs étaient présents, le jour de la Saint-Valentin, pour rappeler au ministre de l'Éducation, mais aussi aux gens d'affaires présents à sa conférence, la nécessité de donner de l'amour à notre école publique. Plus précisément, les personnes représentant les profs ont insisté sur les défis dans le secteur de la formation professionnelle, qui a la responsabilité de former une main-d'œuvre qualifiée et tant convoitée par les employeurs du Québec, aux prises avec une pénurie de personnel dans de nombreux secteurs. Le ministre Bernard Drainville aura besoin des profs pour diplômer 30 000 élèves en formation professionnelle au cours des 4 prochaines années, l'une de ses priorités. Il devra bonifier les conditions de ce secteur s'il souhaite attirer de nouveaux profs et garder ceux qui enseignent, ce qui n'est actuellement pas le cas avec son dépôt patronal qui vise à les faire travailler encore plus les soirs et la fin de semaine, tout en diminuant leur pouvoir d'achat!

● **Élyse Bourbeau, vice-présidente**
Marie Contant, vice-présidente
Alexis Richard, conseiller



CONCOURS LA GRANDE RÉDACTION *héros* JE PARLE, TU PARLES, ON S'ENTEND

Les inscriptions pour participer au concours La grande rédaction du mouvement *héros* sont en cours. Cette activité s'adresse aux enseignantes et aux enseignants d'élèves de 4^e ou 5^e secondaire, de l'éducation des adultes ou inscrits dans un parcours de formation axée sur l'emploi.

Les enseignantes et enseignants instruisent constamment leurs élèves

sur l'importance et la manière d'interagir sainement entre pairs, dans la famille, entre personnes amoureuses, avec les amis, au travail, sur les médias sociaux, etc. Cette année, les élèves sont invités à s'exprimer sur le climat délétère induit par la culture de l'opinion au détriment des faits, par la polarisation des positions au détriment de la recherche de consensus.

Pour plus de renseignements, consultez la [page de la FAE](#).

Les projets gagnants seront sélectionnés parmi tous ceux reçus **au plus tard le 6 avril 2023**. Le nom des personnes lauréates sera dévoilé en mai 2023.

● **Source : FAE**

